

BCV PORTFOLIO PENSION FUND - BCV Pension 40

Rapport annuel au 31 mai 2023

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	4
Chiffres comptables	5
Inventaire et transactions	10
Notes aux états financiers	14
Rapport de performance	15
Rapport abrégé de la société d'audit	16



Pl. St-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

www.bcv.ch/invest



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Patrick BOTTERON
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Information aux investisseurs

1) Modification concernant la direction du fonds

Avec effet au 1^{er} juillet 2022, la composition des organes de la direction du fonds est modifiée de la manière suivante :

- départ de M. Florian Magnollay, en tant que membre et Vice-président du conseil d'administration. La fonction de Vice-président est reprise par M. Oren-Olivier Puder ;
- nomination de Mme Sandra Berchier en tant que membre de l'organe de gestion. M. Nicolas Biffiger n'est plus membre de l'organe de gestion.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

2) Modification du contrat de fonds

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la loi sur les établissements financiers (LEFin) et de la loi sur les services financiers (LSFin) a entraîné diverses modifications de la loi sur les placements collectifs (LPCC). Ce nouveau cadre réglementaire a exigé une revue complète du contrat de fonds, afin d'y implémenter dans le délai transitoire imparti les changements en résultant. A cette occasion, le contrat de fonds ainsi que le prospectus ont également été mis en phase avec les nouveaux modèles publiés par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Les modifications susmentionnées du contrat de fonds ne touchant pas aux droits des investisseurs ou étant de nature exclusivement formelle, il n'a été procédé à aucune publication en accord avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Par ailleurs, la clause de cumul applicable pour calculer les seuils d'investissement et de détention minimaux prévus dans les conditions d'accès aux classes de parts B, BP, C et CP a été modifiée, par souci de clarté et pour éviter toute confusion avec la classification des clients ressortant désormais de la loi sur les services financiers. Les porteurs de parts en ont été informés par une publication du 20 juin 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 26 août 2022, avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 1^{er} septembre 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

3) Modification dans le fractionnement des parts

A compter du 23 novembre 2022, le fractionnement des parts du fonds a été réduit de dix millièmes (1/10000) à un millième (1/1000). Le prospectus a été adapté en conséquence.

Les fractions de parts existantes ont été arrondies sans frais au millième supérieur sous date-valeur du 25 novembre 2022.

Les porteurs de parts ont été informés de ce qui précède par une publication du 18 novembre 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 31 mai 2023

Date Ex VNI : 18/07/23

Date de paiement : 20/07/23

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse		à l'étranger	
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	8	CHF	2.00	0.70	1.30	1.30
Classe B	Non	5	CHF	2.30	0.805	1.495	1.495

Capitalisation des revenus

Capitalisation au : 18/07/2023

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% impôt anticipé récupérable
Classe AP ¹⁾	Non	CHF	1.90425	0.00000 ¹⁾
Classe BP ¹⁾	Non	CHF	2.13922	0.00000 ¹⁾

¹⁾ La direction du fonds ayant déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC), les porteurs de parts n'ont pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt.

Chiffres comptables

Aperçu	Devise		01.06.22	01.06.21	01.06.20
			31.05.23	31.05.22	31.05.21
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	477'442'924.99	485'921'015.20	509'628'183.99
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	275'934'882.43	294'850'171.24	251'192'425.64
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	135.0788	141.3129	149.9889
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		1.20%	1.19%	1.21%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	154'758'408.28	133'613'983.96	111'010'131.35
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	144.4826	149.5993	157.2381
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe AP		1.20%	1.19%	1.21%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF	44'889'675.31	55'657'688.94	52'310'017.63
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF	139.2159	144.9803	153.3744
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe B		0.70%	0.69%	0.71%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	1'859'958.97	1'799'171.06	1'778'632.51
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	148.1402	152.6214	159.6145
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe BP		0.70%	0.69%	0.71%
Aperçu	Devise			(Liquidation 01.06.21 de la classe) 24.05.22	01.06.20 31.05.21
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe CP	CHF		0.00	93'336'976.86
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe CP	CHF		0.00	160.2781
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe CP			0.44%	0.46%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune**(Valeurs vénales)**

	31.05.23	31.05.22
Avoirs en banque		
à vue	8'825'459.08	10'348'810.62
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	467'814'531.14	474'525'582.77
Autres actifs	1'160'390.81	1'409'353.73
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	477'800'381.03	486'283'747.12
Autres engagements	-357'456.04	-362'731.92
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	477'442'924.99	485'921'015.20

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		2'086'505.0729	1'674'740.2738
Parts émises		179'766.5077	554'726.3251
Parts rachetées		-223'501.9366	-142'961.5260
Position à la fin de la période comptable		2'042'769.6440	2'086'505.0729

Evolution du nombre de parts de la classe AP	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		893'145.8016	706'000.1309
Parts émises		206'707.7017	234'412.1271
Parts rachetées		-28'732.3533	-47'266.4564
Position à la fin de la période comptable		1'071'121.1500	893'145.8016

Evolution du nombre de parts de la classe B	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		383'898.3585	341'061.0057
Parts émises		25'444.9236	77'486.7796
Parts rachetées		-86'896.8771	-34'649.4268
Position à la fin de la période comptable		322'446.4050	383'898.3585

Evolution du nombre de parts de la classe BP	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		11'788.4576	11'143.3011
Parts émises		6'614.3714	4'486.6816
Parts rachetées		-5'847.4320	-3'841.5251
Position à la fin de la période comptable		12'555.3970	11'788.4576

Evolution du nombre de parts de la classe CP	Période comptable	01.06.21	01.06.21
		de la classe)	24.05.22
Position au début de la période comptable			582'344.0000
Parts émises			177'549.0000
Parts remboursées à la liquidation			-759'893.0000
Position à la fin de la période comptable			0.0000

Rapport annuel au 31.05.23

BCV PORTFOLIO PENSION FUND – BCV Pension 40

Numéro de valeur classe A : 11 863 149 Numéro de valeur classe BP : 29 506 050

Numéro de valeur classe AP : 11 863 178 Numéro de valeur classe CP : 29 506 052

Numéro de valeur classe B : 29 506 049

Unité de compte du fonds : CHF

Page 7

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	485'921'015.20	509'628'183.99
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-3'496'954.64	-3'126'020.22
Solde des mouvements de parts	11'325'170.43	8'169'364.71
Résultat total	-16'306'306.00	-28'750'513.28
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	477'442'924.99	485'921'015.20

Compte de résultat	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		11'118.46	0.02
Intérêts négatifs		-8'245.65	-215'097.51
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		6'935'134.88	5'938'670.11
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		256'220.65	748'931.74
Total des revenus		7'194'228.34	6'472'504.36
Charges			
Intérêts passifs		-0.02	-0.04
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-3'831'838.99	-3'871'958.41
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-238'206.54	-1'264'295.52
Total des charges		-4'070'045.55	-5'136'253.97
Résultat net avant ajustements		3'124'182.79	1'336'250.39
Ajustements fiscaux *		3'810'952.09	4'602'419.72
Résultat net		6'935'134.88	5'938'670.11
Gains et pertes de capital réalisés		-4'366'760.56	11'746'112.34
Résultat réalisé		2'568'374.32	17'684'782.45
Gains et pertes de capital non réalisés		-18'874'680.32	-46'435'295.73
Résultat total		-16'306'306.00	-28'750'513.28

Utilisation du résultat de la classe A	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Résultat net		4'138'376.46	2'958'641.70
Report de l'année précédente		94'700.44	57'165.84
Résultat disponible pour être réparti		4'233'076.90	3'015'807.54
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		4'085'539.29	2'921'107.10
Report à compte nouveau		147'537.61	94'700.44
Total		4'233'076.90	3'015'807.54

Utilisation du résultat de la classe AP	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Résultat net		2'039'680.07	1'309'283.42
Résultat disponible pour être réparti		2'039'680.07	1'309'283.42
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		2'039'680.07	1'309'283.42
Total		2'039'680.07	1'309'283.42

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

	Période comptable	01.06.22	01.06.21
Utilisation du résultat de la classe B		31.05.23	31.05.22
Résultat net		730'219.63	586'626.11
Report de l'année précédente		17'102.39	6'323.82
Résultat disponible pour être réparti		747'322.02	592'949.93
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		741'626.73	575'847.54
Report à compte nouveau		5'695.29	17'102.39
Total		747'322.02	592'949.93

	Période comptable	01.06.22	01.06.21
Utilisation du résultat de la classe BP		31.05.23	31.05.22
Résultat net		26'858.72	17'653.32
Résultat disponible pour être réparti		26'858.72	17'653.32
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		26'858.72	17'653.32
Total		26'858.72	17'653.32

	Période comptable	(Liquidation 01.06.21 de la classe) 24.05.22
Utilisation du résultat de la classe CP		
Résultat net		1'066'465.56
Résultat disponible pour être réparti		1'066'465.56
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		1'066'465.56
Total		1'066'465.56

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

Valeurs mobilières cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					19'124'977.00	4.00
CH0009778769	Immofonds Schweizerischer Immobilien-Anlagefonds	9'943	CHF	540.00	5'369'220.00	1.12
CH0014420852	UBS (CH) Property Fund - Leman Residential 'Foncipars'	35'584	CHF	123.00	4'376'832.00	0.92
CH0014420878	UBS (CH) Property Fund - Swiss Mixed 'Sima'	50'200	CHF	130.50	6'551'100.00	1.37
CH0395718866	Schroder Immo Plus	19'775	CHF	143.00	2'827'825.00	0.59
Suisse					19'124'977.00	4.00

Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					448'689'554.14	93.91
CH0021722035	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced Europe Equity ESG -C-	88'497	EUR	132.63	11'438'641.37	2.39
CH0021722076	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced US Equity ESG -C-	66'761	USD	332.49	20'291'721.11	4.25
CH0021722274	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV International Bonds (CHF) -C-	345'523	CHF	55.30	19'107'421.90	4.00
CH0025762524	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Japac ESG -C-	67'764	JPY	14'996.00	6'648'924.26	1.39
CH0107973254	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Swiss Equity C	55'483	CHF	194.12	10'770'359.96	2.25
CH0107973536	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Europe ESG -C-	13'318	EUR	153.26	1'989'170.26	0.42
CH0107974393	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia US Ety ESG -C-	29'148	USD	357.33	9'521'288.04	1.99
CH0117044831	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Pacific ex Japan -NT CHF-	16'763	CHF	122.7036	2'056'880.45	0.43
CH0142917118	AMC EXPERT FUND - BCV Global Emerging Equity ESG -C-	100'424	USD	117.60	10'795'985.71	2.26
CH0180614726	Zurich Invest Institutional Funds -I-	45'278.7	CHF	1'388.3027	62'860'541.46	13.16
CH0213422709	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -Z-	1'476'282	CHF	92.74	136'910'392.68	28.65
CH0213423053	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity -Z-	399'006	CHF	180.69	72'096'394.14	15.09
CH0215804664	Swisscanto (CH) Index Bond Fund Total Market AAA-BBB -NT CHF	453'749.397	CHF	91.89	41'695'032.09	8.73
CH0364276730	AMC PROF. FUND - BCV Fiscal Strength Government Bonds -C-	51'955	CHF	79.83	4'147'567.65	0.87
CH0383277842	Swisscanto (CH) Index Equity fund USA -NT CHF-	155'330	CHF	164.26	25'514'505.80	5.34
CH0383287981	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Canada -NT CHF-	11'954.778	CHF	118.08	1'411'620.19	0.30
CH0576443482	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -Z-	69'003	CHF	165.69	11'433'107.07	2.39
Suisse					448'689'554.14	93.91

Rapport annuel au 31.05.23

BCV PORTFOLIO PENSION FUND – BCV Pension 40

Numéro de valeur classe A : 11 863 149 Numéro de valeur classe BP : 29 506 050

Numéro de valeur classe AP : 11 863 178 Numéro de valeur classe CP : 29 506 052

Numéro de valeur classe B : 29 506 049

Unité de compte du fonds :

CHF

Page

11

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	8'825'459.08	1.85
Parts d'autres placements collectifs	467'814'531.14	97.91
Autres actifs	1'160'390.81	0.24
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	477'800'381.03	100.00
Autres engagements	-357'456.04	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	477'442'924.99	

Cours de change	EUR	1 = CHF 0.97455
	JPY	100 = CHF 0.6543
	USD	1 = CHF 0.91415

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		2'066'538.79
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0021722035	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced Europe Equity ESG -C-	2'575	0
CH0021722076	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced US Equity ESG -C-	1'650	0
CH0021722274	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV International Bonds (CHF) -C-	10'150	10'600
CH0107973254	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Swiss Equity C	1'600	7'231
CH0142917118	AMC EXPERT FUND - BCV Global Emerging Equity ESG -C-	4'100	0
CH0180614726	Zurich Invest Institutional Funds -I-	1'160	500
CH0213422709	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -Z-	20'700	32'200
CH0213423053	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity -Z-	20'650	49'790
CH0215804664	Swisscanto (CH) Index Bond Fund Total Market AAA-BBB -NT CHF	189'610	0
CH0383277842	Swisscanto (CH) Index Equity fund USA -NT CHF-	3'600	4'050
CH0576443482	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -Z-	1'650	3'864

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

BCV PORTFOLIO PENSION FUND - BCV Pension 40	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des promoteurs de vente
Classe A	1.20%*	Max. 5.00%
Classe AP	1.20%*	
Classe B	0.70%*	
Classe BP	0.70%*	

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux ouverts sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à quatre décimales.

Rapport de performance

		2020	2021	2022	2023 au 31 mai
Performance :					
– Classe A (lancée le 31.01.15)	%	1.88	8.06	-14.91	3.88
– Classe AP (lancée le 31.03.11)	%	1.88	8.06	-14.91	3.88
– Classe B (lancée le 21.08.18)	%	2.39	8.60	-14.48	4.10
– Classe BP (lancée le 31.05.18)	%	2.39	8.60	-14.48	4.10
– Classe CP (lancée le 02.10.19, liquidée le 24.05.22)	%	2.64	8.87	-	-

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement BCV PORTFOLIO PENSION FUND avec les compartiments :

- BCV Pension 25
- BCV Pension 40
- BCV Pension 70

comprenant le compte de fortune au 31 mai 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Baptiste Reichen
Expert-réviser agréé

Genève, le 31 août 2023

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC